Mémoires vivantes

du canton de Quarré-les-Tombes

Vents du Morvan : Quand on découvre votre association, on est frappé par la richesse et la variété des projets qu'elle porte. Le patrimoine est au cœur de votre action. Que mettez-vous exactement derrière ce mot de patrimoine ?

Alain HOUDAILLE : Une définition générique avait été donnée en 1823 au terme patrimoine qui correspondait alors à « ce qui était transmis à une personne, à une collectivité par les ancêtres, les générations précédentes ». Il y a donc des déclinaisons spécifiques comme le patrimoine génétique. Notre association entre plutôt dans le champ de la sociologie culturelle et dépasse ainsi les frontières de l'acception commune du terme patrimoine, bien souvent circonscrite à la notion de patrimoine bâti. Nous parlerons donc ici du patrimoine vernaculaire, c'est-à-dire propre au canton de Quarré-les-Tombes, comprenant certes le patrimoine bâti, mais également le parler, les vieux métiers et les savoir-faire, les légendes, les coutumes et traditions, et de manière générale l'histoire de notre territoire.

VdM : Quel est brièvement votre itinéraire personnel ? Qu'est-ce qui vous a conduit à cet engagement en faveur d'un canton et de son patrimoine ?

A.H. : Je suis natif de ce canton où ma famille est « souchée » au moins depuis le XVe siècle (l'association Mémoires Vivantes a aussi une section généalogique qui nous permet d'ouvrir des recherches ethnologiques). Mon enracinement morvandiau n'est pas contestable. Je viens de faire valoir mes « droits à la retraite » au terme d'une carrière presque totalement consacrée à l'engagement militant syndical, complété par l'investissement associatif (coopération internationale, environnement,...). Cet itinéraire m'a conduit au Conseil Economique et Social et dans les organismes de gestion de l'assurance maladie, de l'Université..., ce qui m'a permis de comprendre le fonctionnement complexe de la société. C'est dire mon attachement viscéral à quelques principes de gouvernance comme le développement durable ou la démocratie participative. Porter un projet associatif sur un territoire comme celui du canton de Quarré-les-Tombes est l'aboutissement logique de cette démarche d'esprit. J'ai souvent cité la formule « Il n'y a pas de projets sans territoires, il n'y a que des territoires sans projets ». Au moment où notre société est en recherche de ses repères fondamentaux, il m'a semblé, avec plusieurs amis, que le moment était venu de construire ce projet associatif pour notre canton et le porter de manière alternative aux turpitudes politiques qui le traversent, puisque notre territoire est toujours dépourvu de structure intercommunautaire.

VdM : Parlons un peu de vos actions. Je suppose qu'il y a d'abord des actions de recherches sur le terrain ?

A.H. : Lorsque nous avons créé « Mémoires Vivantes » en 2002, nous avons mis en place une gestion programmée du développement de notre association. Nous avons ainsi décidé de consacrer les premières années à la connaissance du territoire pour pouvoir ensuite définir le projet associatif qui est en cours de construction. Nous avons ainsi rassemblé tout ce qui avait déjà pu être écrit sur le canton (souvent par des curés érudits comme Tissier, Henry, Baudiau, Courtépée, etc..). Nous consultons les archives communales et départementales et procédons au récolement des archives privées. L'inventaire du patrimoine rural non protégé est en cours d'achèvement, grâce aux groupes locaux que nous mettons en place au niveau des communes. Le 60e anniversaire de la Libération a créé l'opportunité d'une monographie locale sur la période 39-45 qui a donné lieu à un livre et une exposition, et qui aura d'autres prolongements. Avec notre projet « Les sentiers de la mémoire et du patrimoine » financé dans le cadre du programme Leader +, nous entrons dans la deuxième phase avec la valorisation. Notre action devient alors plus visible. Mais la phase « connaissance » n'est pas pour autant terminée et ne le sera probablement jamais.

VdM : Dites-nous quelques mots de votre bulletin et de votre site internet.

A.H. : Tous les deux mois, nous éditons un bulletin interne, réservé à nos adhérents, juste retour d'une cotisation annuelle symbolique de dix euros qui permet d'équilibrer les frais de tirage. Nous en envoyons également un exemplaire dans le réseau institutionnel où se situent nos partenaires. Le financement des activités est assuré par les subventions des collectivités (les sept communes du canton participent), ainsi que le Conseil général et le Conseil régional. La vente de livres nous permet également d'assurer une part d'autofinancement. Ce bulletin de douze pages est très apprécié et comporte des rubriques variées (patrimoine, chronique villageoise, histoires patoisantes, traditions, vieux métiers, activités de

l'association, étymologie et toponymie, biographies, etc..). Un dossier central de quatre pages traite plus en profondeur d'un sujet choisi (ex : le projet de chemin de fer au XIXe siècle sur le canton, les pierres de légende, l'écorçage du bois, le charbonnage, etc..)

Notre site internet, qui reçoit plus d'un millier de visites par mois, est régulièrement mis à jour et de nombreux contacts nous arrivent par ce biais www.memoiresvivantes.org ou http://memoiresvivantes.free.fr)

VdM : Vous publiez également des livres ?

A.H. : Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. Pour transmettre la mémoire aux générations futures, il faut en conserver la trace. Le livre - comme la vidéothèque que nous avons intégrée dans notre projet– en est l'un des moyens. Nous avons déjà réédité l'histoire de Saint Germain de l'abbé Tissier et rééditons actuellement les deux volumes de l'abbé Henry du XIXe siècle, particulièrement rares, consacrés à l'histoire du canton de Quarré. Nous assurons également notre propre production avec la sortie en 2005 du livre consacré à la Résistance. En 2006, nous éditons deux livres : le premier consacré aux croix du canton, le second au patois, aux légendes, coutumes et traditions. En 2007, nous programmons un ouvrage consacré aux vieux métiers et savoir-faire et une monographie de la commune de Saint-Brancher. Six livres sont actuellement en chantier (les écoles, les moulins, les châteaux, les églises, les poilus de 14-18, la biographie des maires du canton depuis 1789, etc..).

VdM : Parlez-nous un peu de votre équipe et de vos adhérents.

A.H. : Nous avons un conseil d'administration de neuf membres, tous impliqués dans cette passion commune en fonction de leur disponibilité. Cette équipe n'est pas suffisante pour porter un projet associatif aussi ambitieux. Nous mettons donc en place un groupe local par commune, plus particulièrement chargé de mener le travail de terrain (inventaire du patrimoine, organisation des manifestations). Celui de Saint-Brancher est pleinement opérationnel et exemplaire. Nous avons atteint en trois ans le seuil de 200 adhérents que nous nous étions fixé à la création de l'association, ce qui représente tout de même 1/10e de la population du canton, même si nous devons faire observer qu'une part significative des adhérents est extérieure au canton. Toutefois, nous avons près d'une quarantaine de lecteurs fidèles de notre bulletin d'information qui est présenté en kiosque dans une épicerie de Quarré. Ceci dit, le bénévolat a ses limites et nous réfléchissons à un recrutement et à l'attribution d'un local.

VdM : Comment pensez-vous que puisse s'articuler votre action locale dans des perspectives plus globales, à l'échelon du Morvan ou de la région entière ?

A.H. : le canton de Quarré-les-Tombes est le premier canton traversé lorsque l'on sort de l'autoroute A6 à Cussy-les-Forges pour pénétrer dans le Morvan. Nous avons intégré dans notre démarche cette situation stratégique qui n'a pas encore été jusqu'ici exploitée. Il est aussi aux confins du pays avallonnais et du Parc du Morvan. Je représente donc l'association tant au sein du conseil de développement du pays avallonnais qu'au sein du Parc du Morvan, à travers le GLACEM auquel nous sommes affiliés. Nous devons donc absolument être vigilants sur la cohérence des politiques menées dans le domaine culturel qui est le nôtre, par les structures territoriales impliquées sur le territoire et qui ont souvent des compétences partagées. Ainsi, le projet de création d'une Maison de la Mémoire et des Savoir-Faire que nous avons fait inscrire au contrat de plan du pays avallonnais doit tout naturellement entrer dans le réseau de l'Ecomusée du Parc.

Alain Houdaille, Président de Mémoires Vivantes du canton de Quarré-les-Tombes.

VdM : Vous connaissez l'association « Mémoires Vives » d'Anost, porteuse de la future « Maison du Patrimoine Oral ». Cette presque homonymie est-elle pour vous une concurrence ou une possibilité de fructueuses collaborations ?

A.H. : Nous n'avons pas le monopole de la mémoire. Mémoires Vives travaille beaucoup sur le patrimoine oral, et en particulier sur la musique en collaboration avec l'UGMM. En toute cohérence avec le principe de démocratie participative, dès lors que chacun se mette d'accord sur le contenu du concept (sous peine de malentendus désagréables, j'en ai fait l'expérience), nous souhaitons nous ouvrir à l'ensemble du mouvement associatif, au sein du canton bien sûr, mais aussi au-delà. Le contact a été établi avec Mémoires Vives qui a adhéré à notre association. Mémoires Vives sera dépositaire de nos travaux dans les limites de son propre projet. Elle fera elle-même le tri de ce qui peut l'intéresser.

VdM : Pour terminer, pouvez-vous nous dire un mot de vos projets ?

A.H. : Nos projets sont proposés et validés par l'assemblée générale annuelle, dans le cadre d'un plan de travail. Ils sont surtout articulés dans le cadre des « Sentiers de la mémoire et du patrimoine », projet global présenté au cofinancement du programme européen Leader +. En 2005, nous avons, je le rappelle, mené un travail de mémoire sur la période 39-45 avec la sortie d'un livre et une exposition qui en était tirée. Nous avons également organisé une opération de transmission de savoir faire sur le plessage des haies dans le cadre du plan bocage du Conseil régional avec la restauration des entrées de champs traditionnelles (pierres dressées et barrières en bois). Le programme Leader + nous permet également de financer les panneaux qui serviront aux expositions thématiques temporaires mais aussi aux expositions permanentes consacrées au patrimoine rural non classé, que nous remettrons à chaque commune. Nous débutons également la signalétique et la restauration du patrimoine déjà inventorié, comme les croix et les lavoirs. En 2006, nous poursuivons ces projets avec l'organisation d'un voyage intergénérationnel dans un camp de concentration avec des classes de collège. Nous organisons, préalablement à une deuxième session de plessage de haies, une journée à la réalisation de barrières d'entrées de champs en bois. Outre les éditions de livres déjà évoquées, nous avons également prévu à l'automne une journée savoir-faire sur le charbonnage du bois. Enfin, nous prendrons une initiative particulière pour la journée annuelle du patrimoine en la reliant à l'art de la peinture.

Mémoires vivantes du canton de Quarré-les-Tombes : 2 et 3 avril 2005, opération "pléchies" réussie

Par Alain Houdaille

Après avoir été reportée à plusieurs reprises en raison des intempéries hivernales, l'opération « Pléchies » (on dit aussi Piéchies) qui s'est déroulée les 2 et 3 avril 2005 à l'initiative de Mémoires Vivantes fut une grande réussite.

▲ *Retour à la vieille tradition avec l'entrée de champ.*

Rappelons le contexte de cette opération. Mémoires Vivantes a tout d'abord saisi l'opportunité du « Plan Bocage » du Conseil régional comme un levier pour sensibiliser le monde rural à la nécessité de sauvegarder et d'entretenir les haies. Mémoires Vivantes partage l'approche environnementale du projet de la Région, qui subventionne le volet communication de cette action. Nous l'en remercions sincèrement.

Mais la haie, dans notre Morvan, et particulièrement la haie plessée - la « *pléchie* » - est aussi un élément du patrimoine rural, avec son entrée de champ rustique (une barrière en bois adossée à une pierre de granit). Derrière ce projet, se profilait donc la transmission du savoir-faire aux nouvelles générations. L'opération projetée est donc également cohérente avec la politique développée par le Parc naturel régional du Morvan en faveur du patrimoine local et les savoir-faire. Le projet global de Mémoires Vivantes – « *Les sentiers de la mémoire et du patrimoine* » - est à ce titre proposé aux cofinancements de plusieurs partenaires, dans le cadre du programme européen Leader +. Nous regretterions que le Conseil général de l'Yonne ne figurât pas parmi nos partenaires.

▲ *Attache des pléchons avec la rouette.*

Le cahier des charges du Conseil régional nous astreint à réaliser 500 mètres de *pléchies* en quatre ans. Au cours de ce week-end, cent mètres ont déjà été réalisés sur deux chantiers.

La portée médiatique de cet événement est telle que nous avons été contactés depuis pour la réalisation de futurs chantiers. L'objectif de Mémoires Vivantes est de réaliser au moins un chantier par commune sur le canton, chaque chantier devant nécessairement se situer sur un axe routier structurant du canton, en raison de l'intérêt culturel et touristique qu'il représentera.

Ainsi, nous mettrons en place une signalétique adaptée. Ces sites particuliers de patrimoine et de savoir-faire vont ainsi contribuer au maillage général de notre territoire cantonal (les croix, les châteaux, les moulins, les lavoirs, les fontaines…). A terme, l'objectif affiché est de réaliser pendant la saison estivale les animations susceptibles d'entraîner une dynamique nouvelle pour le développement économique de notre canton.

Deux chantiers ont donc été ouverts cette année.

A Saint-Brancher, sur la D33, au lieu-dit « Les Prêlons », soixante mètres de haies n'ont pas résisté à l'ardeur de Paul, le plus ancien, Nicolas, le plus jeune, Finfin, Philippe, Claude, sous le regard attentif d'une centaine de personnes qui se sont succédées pendant ce week-end pour se remettre dans l'ambiance d'autrefois. Le chantier avait été préparé pendant la semaine : les pierres de granit, cédées gratuitement par des habitants de l'Huis-au-Gris, avaient été posées les jours précédents, tandis que plusieurs paysans avaient réalisé bénévolement, en styles différents, deux barrières en bois d'acacia. Sur le site même, on pourra se rendre compte des contrastes saisissants entre les deux entrées de champs traditionnelles et les deux qui leur font face (une en tube galvanisé, la seconde dite en « *fermeture éclair* » constituée de pieux et de fil de fer barbelé).

▲ *La piéchie : la satisfaction du travail accompli.*

La D33 – axe routier le plus fréquenté du canton – va donc être balisée par ce premier maillon des « *Sentiers de la mémoire et du patrimoine* ». Nous prévoyons – probablement en 2006 – de poursuivre l'aménagement culturel de cet axe par la création d'un site pédagogique consacré au charbonnage du bois, puis la reconstruction de la cabane traditionnelle de cantonnier (« *la cabane du Bossu* »). Plus tard, à la sortie de Villiers-Nonains, nous projetons la reconstruction à l'identique du *four à chaux du Forniot.*

A Saint-Germain-des-Champs, à la sortie du village en direction de Vézelay, la configuration des lieux ne permettait pas d'y installer une entrée de champ traditionnelle. Par contre, les quarante mètres de *pléchies* pourront judicieusement être prolongés par la restauration d'un petit lavoir alimenté par un bief rustique, l'ensemble au bord d'une ancienne mare, ce qui fera, à terme, une entrée de village particulièrement coquette. Sur ce chantier, se sont dépensés sans compter Lisette, la reine de la « *rouette* », Bernard, Daniel, Roger, auxquels s'étaient jointes deux personnes, l'une venant spécialement de Puisaye, la seconde d'Alligny-en-Morvan. Le maire de la commune, aussi vice-président de l'association, veillait au confort alimentaire du chantier.

Tous ces bénévoles se retrouvèrent dans un climat très convivial autour d'un repas de Saint-Cochon le samedi soir, et de la fameuse « *Couérée* » le dimanche midi (faite avec les abats du cochon), pris à la salle des fêtes d'Auxon mise gracieusement à notre disposition par la commune de Saint-Brancher et son comité des fêtes. Là, se sont affairés aux cuisines depuis plusieurs jours, Carole, Nénette, Jacqueline, Gisèle, Suzanne, Jean-Pierre, Raymond, Pascal, Maryline, Christine, Finfin… Qu'ils en soient, eux aussi, chaleureusement remerciés.

▼ *Les « pléchous » à l'ouvrage*

La rouette : les hommes n'ont pas le monopole du savoir faire.

Prochainement, en accord avec le Conseil régional et le Parc naturel régional du Morvan, un tract sera diffusé sur le canton, sur les enjeux de la conservation et de la sauvegarde des haies dans notre canton. Un film vidéo sera réalisé autour du piéchage.

Le piéchage : le témoignage d'un ancien

« Dès l'âge de 12 ans, en période de congés scolaires d'hiver, et si le temps le permettait, j'ai pratiqué le piéchage avec mon père et mon grand-père… Nous allions faire une '*savée*', on dit aussi '*piéchie*' (haie). Ces appellations étaient variables d'une contrée à l'autre.

Voici les opérations telles que je les ai vécues.

Lorsqu'une *savée* atteignait une certaine hauteur, ce qui nuisait aux cultures environnantes, ou lorsqu'elle ne bouchait (clôturait) plus suffisamment, il fallait la rajeunir. Ces *savées* – *piéchies* - étaient composées essentiellement de *noujotiers* (noisetiers), de charmes, d'épines noires (prunelliers), d'épines blanches (aubépines).

Le premier travail consistait à *défrouiller* (nettoyer), enlever tous les brins chétifs et les anciens *playons* morts. Ce *défrouillage* était effectué avec un *voulant* dit aussi *goujart* ou *jart* (croissant) et une *sarpe*, dite aussi *gouée* (serpe). On *défrouillait* l'ensemble de la *savée* ou une portion, et ensuite on *piéchait*. Si la densité du bois restant après *défrouillage* était importante, les plus gros morceaux étaient coupés d'hauteur à intervalles réguliers et servaient de *po* (pieu), si l'intervalle était trop espacé à cause d'un manque de végétation, on ajoutait un pieu artificiel.

Ensuite on commençait de piécher. Si la densité des bois restants était encore trop importante on éliminait les moins longs à la *couégnée* (cognée), les brins suivants dit *playons*, étaient légèrement entaillés en sifflet pour permettre de les courber et de les lacer entre les pieux. Il fallait faire attention de ne pas trop les couper pour qu'ils soient toujours alimentés en sève. Les *playons* suivants étaient lacés en sens inverse du premier pour entourer le pieu et ainsi de suite jusqu'à une hauteur d'un mètre vingt environ. Dans les endroits de moindre végétation on introduisait des *playons* morts pour conserver une homogénéité de la haie. On les prenait dans les surplus de bois coupés là où la végétation était dense.

Ensuite il fallait attacher pour éviter que les *playons* en sève ne se relèvent ou ne soient emportés par les cornes des bovins. Pour ce faire, il fallait aller aux *rouettes* en forêt dans des glandiers de chênes d'une longueur de 1,50 à 2 mètres. Attention au garde forestier ou particulier car ces prélèvements étaient interdits ! On tordait ces *rouettes* pour effectuer une boucle et assouplir la tige, souvent on les faisait légèrement chauffer, ce qui facilitait la torsion.
On attachait les *playons* avec ces rouettes à intervalles de plusieurs mètres en veillant à ce que ce lien prenne un pieu. Cette *rouette* assouplie, après avoir entouré une brassée de *playons*, était tordue pour en faire un noeud et le bout était passé de telle façon qu'il ne puisse se défaire.

Dernière opération : les gros bois en surplus étaient débités en bois de chauffage, les rames en fagots et le reste brûlé sur place. »
Jean Gaudin de Montmardelin.

N.B. Les *rouettes* servaient aussi à lier les fagots car pendant la guerre 1939-1945 et un peu après, il y avait une grosse consommation de fagots. De nombreux fours à pain avaient repris du service. Et on chauffait les fours avec des fagots.

Les rames sont récupérées pour en faire des fagots.

Le plessage : un savoir-faire ancestral

Comment s'y retrouver dans les différentes dénominations : pléchies, savées, bouchures, pians,… ?

La bouchure – ou *boucheure* – est une haie vive formant un enclos. Mais la *boucheure* désigne également les branchages, épines, etc… dont on se sert pour clore, et donc boucher, les entrées, les ouvertures des champs, les trous (qu'on appelait les musses dans certaines contrées).

Selon la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (n° 135) – 2003, certains baux notariés de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe, à Treigny-en-Puisaye, précisent les obligations des preneurs qui doivent « *boucher partout où besoin sera, avec des épines et tontures de haye sans couper aucun arbre par le pied ni élaguer aucun chêne ni rien couper dans les bois sinon les épines qu'ils sortiront à bras…* ». On peut lire également : « *Les preneurs sont contraints d'entretenir de bouchures toutes les haies qui ont coutume d'être bouchées en plaissant, essertant les haies et émondant les charmes sans pouvoir couper aucun arbre par le pied ni élaguer aucun chêne* ».

On distinguait alors quatre ou cinq types de haies : celles comportant des étrognes, les plaisses (ici les plesses ou pléchies), le bois sur pied, les haies d'épines.

Les *étrognes* – venant du mot étronçonner – sont des arbres coupés à mi hauteur et repartis avec plusieurs rejets, tandis que la souche du charme coupée à blanc et qui est repartie avec des rejets est appelée une *trasse*. Les arbres *têtards* sont des arbres isolés restant au milieu de la *pléchie* et qui n'ont donc pas été pléchés.

Les *pléchies* sont assurément les plus anciennes et on peut parfois en retrouver la trace, comme sur le mont Beuvray, où on peut encore admirer ces arbres séculaires semblant torturés et taillés par la main de l'homme. Le terme *plesser* (plécher) signifie, en dérivant de plier (ployer, fléchir, courber), coucher des tiges, des branches d'arbres au moyen de la serpe ou de la cognée pour former des clôtures. Les ouvertures sont ainsi fermées au fur et à mesure que le temps détruit le bois mort. La définition exacte de la plessée pourrait être celle-ci : « *Portion de bois ou forêt fermée par une clôture de bois vif dont les branches s'entrelaçaient* ».

Les « pléchous » à l'ouvrage à St-Germain- des-Champs.

Du terme *plesse*, est naturellement issu le *pléchâ* qui est une tige ou une branche d'arbre qui a été couchée vive pour la clôture. Le pleïon, pleyon, mais plutôt *playon* en Morvan, est la petite perche en général flexible dont on se sert entre autres usages pour conduire le bétail aux champs. Plus simplement, c'est le bâton ou le gourdin. Le *playon* est aussi le *pléchâ*, alors que le pléchon sert à fabriquer les barrières en bois.

On ne peut évoquer la pléchie sans parler de la *rouette*, qui est un lien végétal en chêne ou en saule de préférence, en noisetier, en bouleau ou en osier. On doit avoir le tour de main pour faire la *rouette* (parfois rouote), qui se fabrique en maintenant au sol la brindille avec son pied et en la tortillant jusqu'à faire à l'autre extrémité une sorte de noeud coulant qui permettra de nouer ensemble les playons. La rouette va permettre aux rejets de se marier ensemble.

La pléchie devra être entretenue sur un rythme de cinq à neuf ans. Un élagage est nécessaire car l'étrogne va donner jusqu'à une cinquantaine de rejets, lesquels vont généralement servir à fabriquer les fagots. Jadis, ils servaient surtout à alimenter les fours à pain.

Conversations entendues autour des pléchies

Un spectateur : « *Si les vieux étint encouai là, o dirint qu'd'nout'temps, o y'évot point d'tronçonneuses* ». Comme nous avions décidé d'utiliser la tronçonneuse pour couper les plus gros arbres, étant donné le temps imparti, la réponse fusa : « *T'érot aim'né tai couaignie, on érot été pus vite !* ».

Lisette, championne de la rouette sur le chantier de Saint-Germain-des-Champs : « *J'a aipris ai rouetter daiquand mon pére ; et peu, i sais étou fére la goutte et peu le chidre* ».

Finfin, arc-bouté sur une cépée de houx : « *O m'ont pas douné l'pus facile ai fére. L'diabe me breûle si j'en vins pas ai bout !* ».

Emile de Villurbain, 80 ans pas loin, fabricant de l'autre barrière : « *Elle ost p'tète moins traditionnelle, mas i prends l'pairi qu'la meune vé deurer 20 ans d'mieux qu'l'aute !* »

Le même : « *I vins d'mette mon chidre en bouteilles. I vous en é aim'né pou bouére d'aiquand l'boudingne. I fas étou d'l'apéro, du pommereau. Ç'ost coume du ratafia. Ç'ost bon, goûtez en vouér un p'tiot peu* ».

Mémoires vivantes du canton de Quarré-les-Tombes
Mairie
89630 Saint-Germain-des-Champs
Tél. : 03 86 34 23 33
Fax : 03 86 34 58 08
http://www.memoiresvivantes.org
http://memoiresvivantes.free.fr